



**DELIBERATION : N° 2025/003**

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

*Commune de LEVIGNAC*

**Objet : Rénovation des appareils d'éclairage public sur l'ensemble de la commune - programme LED ++**

Convocation du : 07 février 2025

Rapporteur : M. Bernard GENSSLER

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 12 février 2025 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Membres présents (16) : CHARPENTIER Stéphane, DE MACEDO Karine, MENQUET Céline, SFORZI Olivier, HAAS Nicole, GENSSLER Bernard, BILBAUT Mathilde, COTTIN Antoine, SCHULTZ Isabelle, SENNEGON Stéphane, LECLERC Hervé, DUMAS Mélissa, GUERIN Sébastien, GERVOT Christian, ZOLLI Daniel, MARTIN Déborah.

Etaient absents excusés représentés (03) : GAILLARD David a donné pouvoir à DE MACEDO Karine, FLAIG Béatrice a donné pouvoir à MENQUET Céline, CLUZEL Pascal a donné pouvoir à GERVOT Christian.

Membres absents excusés non représentés (00) :

Ne prennent pas part au vote (00) :

Nombre de votants : (19)

Secrétaire de séance : GENSSLER Bernard.

Considérant que le SDEHG a identifié l'opportunité de rénover **les 144 points lumineux** du plan joint en annexe dans le cadre du nouveau programme de rénovation d'éclairage public dit « ++ » - **référence : 12 AT 145.**

Partie STYLE :

- Dépose de 63 appareils d'éclairage de type lanterne de style de 70, 100 et 150 watts SHP.
- Fourniture et pose de 63 luminaires de type lanterne de style standard (9 suspendues et 54 portées) sur des crosses façade (43) où mâts (20) existants à des hauteurs allant de 3,5 mètres à 6 mètres environ.
- Puissance 29 watts.

Partie DECO :

- Dépose de 42 appareils d'éclairage de type décoratif de 100 et 150 watts SHP.
- Fourniture et pose de 42 appareils d'éclairage public de type résidentiel urbain standard pouvant être installé à des hauteurs allant de 3 mètres à 6 mètres.
- Puissance 22 watts.

Partie ROUTIER SUSPENDU :

- Dépose de 39 appareils d'éclairage de type routier de 100 et 150 watts SHP.
- Fourniture et pose de 19 appareils d'éclairage public fonctionnel standard pouvant être installé en suspendu 24 LED en 31 watts.
  - Fourniture et pose de 20 appareils d'éclairage public fonctionnel standard pouvant être installé en suspendu 12 LED en 20 watts.

Ces points lumineux pourraient être remplacés par un modèle standard d'appareil d'éclairage public routier et résidentiel assurant ainsi une économie d'énergie de 76 %.

Ce nouveau programme vise à diminuer les dépenses liées à la fourniture d'électricité de ces points lumineux d'au minimum 10 %. Ainsi, les coûts résultants seraient les suivants :

	Avant rénovation	Après rénovation
12 contributions annuelles aux travaux	-	2 319€/an
Factures d'électricité	3 599€/an	920€/an
<b>Total des dépenses</b>	<b>3 599€/an</b>	<b>3 239€/an</b>

Sauf aléa climatique, vandalisme, accident ou travaux sur le réseau, les dépenses de dépannage des appareils d'éclairage public rénovés dans le cadre de ce programme seront prises en charge par le SDEHG pendant 12 ans.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le projet de rénovation proposé par le SDEHG ;

**DECIDE** de prendre en compte les 12 contributions annuelles afférentes à ce projet sur les 12 prochains exercices budgétaires de la commune.

**PRECISE** que ces contributions seront imputées à l'article 6554 de la section de fonctionnement.

Pour : 19  
Contre : 00  
Abstention : 00  
Ne prend pas part au vote : 00

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 12 février 2025

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

**Le secrétaire**

**Bernard GENSSLER**



**Le Maire**

**Stéphane CHARPENTIER**



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le



ID : 031-213102973-20250212-2025\_003-DE